



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360
Tél: 04.70.66.60.77
Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

DELIBERATIONS 4 Décembre 2015

L'an Deux Mil quinze, le quatre décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BECQUART, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

ETAIT ABSENT : Mr Aimé CHEMINOT, excusé

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Alain BECQUART.

Mr Aimé CHEMINOT donne pouvoir à Mr Jean-Claude MINARD.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative afin d'augmenter la subvention accordée au CCAS, pour régler la facture correspondante aux repas de fin d'année pour les aînés au titre de 2015

Délibération Modificative

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la décision suivante :

022 « Dépenses Imprévues » - 1 700.00 €
657362 « CCAS » + 1700.00 €

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter au conseil municipal les devis concernant la réparation du dernier garage communal situé route des sablons, qui « se désolidarise » des autres.

Réparation fissure et fuite toiture :

- *Devis de la société DELAUME : l'entrepreneur propose de boucher la fissure, tout en laissant la possibilité au bâtiment de « travailler ». Le devis s'élève à 536.80 € HT.*
- *Devis de la société ROUPERT : l'entrepreneur préconise un chaînage en armature en acier avec bouchage. Le devis s'élève à 866.63 € HT.*

Changement et réparations des gouttières :

- *Devis de Mr DELAUME : dépose et pose de gouttières pour un montant total de 1 143 € HT.*

Réparations Des garages « Route des Sablons »

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de la société DELAUME :

*Réparation de la fissure et des fuites de la toiture : 536.80 € HT,
Changement des gouttières : 1 143,00 € HT*

Le conseil Municipal charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

Création d'une clôture Parking du cimetière

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter au conseil municipal le devis concernant la création d'une clôture western au parking du cimetière.

Afin de réaliser cette palissade, il faut prévoir 54 poteaux de 150 cm de hauteur, version une lisse en bois traité autoclave. Ces travaux s'élèvent à un montant de 2 500€

Après délibération, le conseil municipal, émet un avis favorable à la réalisation de cette clôture, et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

Le montant de ces travaux est à prévoir au budget primitif 2016.

Cours de Yoga

Suite à la délibération prise le 6 novembre 2015, Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Luc GHIJS a recontacté la mairie.

Il propose de donner ses cours de yoga le mardi de 14h à 15h30, au lieu du jeudi matin. De plus, il demande de revoir éventuellement le tarif de location de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable dans les conditions suivantes :

- Tarif de location mensuel de la salle polyvalente : 50 €,*
- Contrat d'utilisation de la salle,*
- Gratuité de la salle pour tout le mois de janvier 2016.*

Cette délibération annule et remplace la précédente.

Terrain au lieudit « La Rougerie »

Lors de la délibération du 4 septembre 2015, le conseil municipal avait émis un avis favorable à la vente de l'excédent du terrain situé au lieudit « La Rougerie » dans la mesure où aucune opposition ne se serait manifestée durant les deux mois d'affichage.

Les deux mois viennent de s'écouler, nous n'avons reçu aucune opposition. La vente va donc se réaliser.

Après délibération, le conseil municipal charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Règlement : Cimetière et Columbarium

Mr le Maire présente au conseil municipal, le règlement du cimetière communal ainsi que celui du columbarium.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications suivantes à ces deux règlements.

Règlement du cimetière :

- Article 1 « droit à l'inhumation » :
 - o 2°) toutes personnes domiciliées sur le territoire de la commune à titre de résidence principale ou secondaire, alors même qu'elle serait décédée dans une autre commune.
- Article 3 « Attribution » : seules les personnes domiciliées sur le territoire de la commune à titre de résidence principale ou secondaire peuvent prétendre à une concession.

Règlement du columbarium :

Article 1 : Le columbarium est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune à titre de résidence principale ou secondaire, ou ayant droit à sépulture dans le cimetière communal.

Convention Pose d'un miroir

Mr le Maire présente au conseil municipal la convention concernant l'aménagement du carrefour de la route des sablons et de la RD 14, pour la pose d'un miroir.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'occupation de l'immeuble riverain.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer cette convention.

Limitation à 70 kms/h

Mr le Maire informe le conseil municipal, que par mesure de sécurité, un panneau de limitation de vitesse à 70 Kms/h sera installé par les services du département, au carrefour de la route « Des Boulaïses » avec la RD 64, à compter du premier trimestre 2016.

Compte rendu des Commissions

Mr Jean-Claude MINARD donne le compte rendu de la réunion du SICTOM. Il signale qu'à compter de janvier 2016, le SICTOM va émettre deux facturations par an.

Mr Francis LEBLANC donne le compte rendu :

- du syndicat d'Ygrande,
- du CPIE,
- de la commission communication,
- de l'Association du Pays de Tronçais

Questions Diverses

Lettre de Mme ANTOINE

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Josette ANTOINE, informant le conseil municipal de la fermeture de son établissement du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016.

Elle demande si la commune peut assurer la continuité du service, vente de pain et journaux, comme l'année précédente.

Il s'avère que cette année, par manque de disponibilité, cela sera impossible.

Par contre, Mr le Maire s'engage pour que les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion, soient, malgré tout, approvisionnées en pain, soit par solidarité entre les habitants, soit avec le concours des membres du CCAS

Lettre des enfants de Valigny

Mr le maire donne lecture de la carte de remerciement des enfants de Valigny, pour la brioche qui leur a été offerte.